Procédure concernant la sonnerie

• (1230)

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Nous tenons, bien entendu, monsieur le Président, à examiner vos propositions très réfléchies que vous avez manifestement pris grand soin à élaborer. Pour ma part, je serais très heureux de m'entretenir avec vous—si j'ai bien compris, d'après vos remarques, que c'est ce que vous nous proposez de faire. Dans l'intervalle, permettezmoi de signaler, puisque la présidence a fait état des précédents, que le leader parlementaire du gouvernement a invoqué les précédents d'une façon qui me paraît désolante. Il a cherché à profiter encore, pas une fois, pas deux fois, mais à trois reprises aujourd'hui, il a essayé de profiter de l'occasion pour faire des droits des francophones et des anglophones au Canada un instrument de division et non d'unité.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Un tel comportement me désole, étant donné que, dans notre parti, nous avons eu pour politique à la Chambre des communes de considérer strictement cette question comme un facteur d'unité et non de désunion.

Les causes profondes du problème remontent à une époque trop lointaine pour que la plupart des députés présents s'en souviennent. Un ou deux d'entre nous siégeaient déjà en 1957, 1958, 1959, 1962 et 1963. A ce moment-là, l'opposition libérale comptait quelque 45 députés contre la majorité écrasante du premier ministre d'alors, M. Diefenbaker. Comme M. Pearson lui-même aimait à appeler son groupe, «cette joyeuse bande de guerriers» a fait durer pendant 49 jours le débat sur les prévisions budgétaires, refusant de voter les subsides, faisant délibérément de l'obstruction à la Chambre et même, obligeant le gouvernement du jour recourir aux mandats du gouverneur général pour payer les fonctionnaires. Et pourtant, à notre époque, lorsque nous cherchons à utiliser les seuls moyens qui nous restent, en tant que membres d'une opposition responsable, on nous traite d'obstructionnistes. Lorsque le gouvernement en fait autant, c'est à cause du mauvais temps ou d'événements indépendants de sa volonté, mais dans notre cas, il s'agit d'obstruction.

Je ne conteste pas ce qu'ont fait les quatre cavaliers de l'Apocalypse, comme on les appelait alors—MM. Chevrier, Pearson, Pickersgill et Martin. Ils étaient tous d'admirables parlementaires qui faisaient ce qu'ils croyaient être leur devoir en tant que députés de l'opposition—et ils avaient raison, monsieur le Président.

Tout le problème vient de là. Après les élections de 1963, nous avons évidemment changé de côté et M. Pearson et ses libéraux ont pris le pouvoir et sont passés de ce côté-ci de la Chambre. L'une des premières choses que le gouvernement a alors faite a été de se pencher sur le Règlement et de se dire: «Bon Dieu! Il ne faudrait absolument pas nous trouver dans une situation où on nous empêcherait de faire adopter notre programme comme nous l'avons fait aux conservateurs lorsqu'ils étaient au pouvoir».

Pour éviter de connaître le même sort que celui qui fut le nôtre lorsqu'ils formaient l'opposition, les libéraux se devaient de modifier le Règlement et de diluer par le fait même l'efficacité de l'opposition. Les outils dont disposait auparavant l'opposition pour bien remplir son rôle ont été supprimés, et celle-ci s'est retrouvée avec quelques rares moyens de manifester son opposition lorsqu'elle le croyait justifié. Tout ce qu'il lui

reste, ce sont les tactiques que nous avons utilisées, notamment la sonnerie du timbre ou les motions dilatoires comme celle que nous avons présentée hier. Ce sont les seuls outils que le gouvernement a laissé à l'opposition pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions.

En effet, nous en sommes rendus au point où la remarque souvent citée du premier ministre devient beaucoup plus pertinente que nous serions portés à le croire: les député deviennent des nullités à 50 pieds de la colline parlementaire, car l'institution elle-même, avec son gouvernement et son opposition parlementaires, est tout à fait étrangère à la réalité canadienne d'aujourd'hui.

Je conviens avec le leader parlementaire du gouvernement qu'il incombe au gouvernement de gouverner, que tel est son mandat. Toutefois, le gouvernement doit reconnaître que l'opposition a une fonction à remplir également et que sa fonction est de s'opposer quand, selon elle et non selon le gouvernement—il y a lieu d'agir de la sorte. Elle doit avoir les outils nécessaires pour s'opposer.

Au point où nous sommes, on voudrait nous faire croire que nous sommes coupables d'obstruction, chaque fois que nous refusons de nous plier aux volontés du gouvernement. Ce n'est pas une attitude à adopter si l'on veut maintenir cette institution et rester fidèle à la tradition parlementaire.

J'aurais maintenant un mot à dire au sujet de ce qui s'est passé hier. Par la voix du ministre des Finances (M. Lalonde), le gouvernement nous dit que les 29.5 milliards de dollars qu'il demande aujourd'hui seront suffisants pour couvrir ses besoins jusqu'au 31 mars 1985. Il a dit, que c'était là tout l'argent dont le gouvernement avait besoin. Nous croyons que c'est une exagération, mais, de toute façon, nous sommes en train de débattre cette mesure. Avant hier, le gouvernement s'est présenté avec un avis . . .

- M. Evans: N'essayez pas d'induire la Chambre en erreur.
- M. Nielsen: Je ne prendrai même pas la peine . . .
- M. Evans: C'est mieux ainsi.
- M. Nielsen: . . . de répondre à cette accusation indirecte de la part d'un député qui siège ici depuis assez longtemps pour comprendre la portée de ses paroles.

Donc, après avoir affirmé à la Chambre que 29.5 milliards de dollars lui suffisaient pour couvrir tous ses besoins de l'année financière, voici que, deux jours plus tard, le gouvernement fait inscrire une motion au *Feuilleton* pour demander l'autorisation d'emprunter 4 milliards de dollars en sus, ce qui porte le total à 33.5 milliards de dollars.

- M. Evans: Qu'est-ce que notre leader parlementaire a dit hier?
- M. Nielsen: Si le député voulait bien garder silence pendant un moment comme je l'ai fait quand son leader parlementaire avait la parole et me permettre de terminer mes propos, je répondrai à sa question. Il devrait avoir pour nous la même politesse que nous avons eue à l'endroit de son leader parlementaire et s'abstenait de toute intervention.

• (1240)

Le gouvernement affirme que si nous lui accordons cet autre pouvoir d'emprunt de 4 milliards, toute fraction de ce montant qu'il aura utilisée il la déduira des 29.5 milliards—et je vois le ministre d'État aux Finances (M. MacLaren) approuver de la